

TENDER ADDENDUM
NCC - Summer 2015 Rehabilitation Project
NCC tender file # AL1558
February 10, 2015
ADDENDUM NO: 11
ADDENDA À LA SOUMISSION
CCN - Travaux de Rénovation Été 2015
Dossier de soumission de la CCN no. AL1558
Le 10 février 2015
ADDENDA NO: 11

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender/Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

- | | |
|--|---|
| <p>1. Q - Upon detailed review of the roof plans there is a note to replace the existing metal stairs, but no specifications or construction design provided. Please advise if these are to be included in the submission and if so what specifications and design should be used.</p> <p>2. A - Refer to Package #6 Roof Replacement, drawing R-1, detail #1. The detail 1 note between gridlines 1 and 2 and B and C is revised to read: Removal and reinstatement of stairs by General Contractor.</p> <p>3. Q. The scale note on R3 indicates "N.T.S", but there is no scale or dimensions provided to confirm overall area of roof for replacement.</p> <p>A. 1 : 75 scale</p> <p>4. Industry contract standards afford the contractor rights regarding being given reasonable evidence that financing has been obtained to fulfill the Owner's obligations under the contract. Will the NCC be providing this information?</p> <p>A: The NCC is a Crown Corporation that receives yearly appropriations from the Federal Government.</p> <p>5. Q. GC 1.10 NATIONAL SECURITY – 1.10.1 If the NCC determines that the Work is of a class or kind that involves national security...</p> <p>Q. Is this project going to involve National Security? What is the security status?</p> | <p>1. Q – Suite à une révision détaillée des plans de toiture, il y a une note qui demande de remplacer l'escalier en métal existant, mais aucune spécification ou design n'est fourni. S.v.p. nous indiqué si ceux-ci doivent être inclus dans la soumission et si oui, quelles spécifications et design doivent être utilisés.</p> <p>2. R – Voir sous-projet #6 Travaux de remplacement de la toiture, dessin R-1, détail #1. Détail 1 du dessin entre les lignes d'axe 1 et 2 et B et C est révisée à lire : Enlever et réinstaller les escaliers par l'entrepreneur général.</p> <p>3. Q. L'échelle sur R3 indique P.A.E mais aucune échelle ou dimensions est fournis pour confirmer la superficie totale du remplacement de la toiture.</p> <p>R. Échelle 1 :75</p> <p>4. Les normes de contrats dans l'industrie donnent le droit aux entrepreneurs d'avoir une preuve raisonnable que le financement a été obtenu pour remplir les obligations du propriétaire en vertu du contrat. Est-ce que la CCN fournira cette information?</p> <p>R - La CCN est une agence d'état du gouvernement fédérale qui reçoit des appropriations annuelles du gouvernement fédéral.</p> <p>5. GC 1.10 SÉCURITÉ NATIONALE – 1.10.1 Si la CCN est d'avis que les travaux sont de nature à mettre en cause la sécurité nationale...</p> <p>Q. Est-ce-que ce projet comprend de la sécurité nationale? Quel est le statut de sécurité?</p> |
|--|---|

A: The NCC reserves the right to not award the Contract until such time as the contractor's personnel core employees have obtained the required level of security screening as identified by the NCC's Corporate Security. In this case the level of security required will be **Site Access**.

For operational needs, the security level for the General Contractor is to be upgraded to **Secret** on the basis of the sensitivity of the information and assets that need to be accessed during this contract.

The NCC Corporate Security also reserves the right to request that the Contractor submit to a **Document Safeguarding Capability (DSC)** depending on the nature of the information it will be entrusted with.

6. GC 2.8 ACCOUNTS AND AUDITS – 2.8.1 The Contractor shall, in addition to the requirements expressed in paragraph 6) of GC3.4 EXECUTION OF THE WORK, maintain full records of the Contractor's estimated and actual cost of the Work together with all tender calls, quotations, contracts, correspondence, invoices, receipts and vouchers relating thereto, and shall make them available on request to audit and inspection by the NCC or by persons designated to act on behalf of the NCC.

Q. As this project is a lump sum bid, audit rights should not be included in the project. Please remove GC 2.8 in its entirety, or at least confirm that this clause will only be in force for Package 7 “Foundation Rehabilitation – Rock removal” since it is a Unit Price package.

A: The request to delete is denied.

7. GC 4.3 MATERIAL, PLANT AND REAL PROPERTY SUPPLIED BY THE NCC – 4.3.1 Subject to paragraph 2) of GC4.3, the Contractor is liable to the NCC for any loss of or damage to Material, Plant or real property that is supplied or placed in the care, custody and control of the Contractor by the NCC for use in connection with the Contract, whether or not that loss or damage is attributable to causes beyond the Contractor's control.

Since the Contractor is liable and to ensure proper insurances are in place, please

R: La CCN se réserve le droit de ne pas octroyer le contrat tant que les employés de l'Entrepreneur n'ont pas obtenu la cote de sécurité requise telle que définie par la sécurité de l'entreprise de la CCN. Dans le cas présent, le niveau de sécurité requis sera **accès aux sites**.

À des fins opérationnelles, une mise à jour au niveau **secret** sera requise pour l'entrepreneur général suivant la nature délicate des renseignements et des biens à accéder pendant la durée de ce contrat.

La sécurité de l'entreprise de la CCN se réserve aussi le droit de demander que l'entrepreneur se soumette à une **autorisation de détenir des renseignements (ADR)** selon la nature de l'information qui lui sera confiée.

6. CG2.8 COMPTES ET VÉRIFICATIONS
2.8.1 L'entrepreneur, en plus de répondre aux exigences stipulées à l'alinéa 6) de la CG3.4 *Exécution des travaux*, tient des registres complets pour les coûts estimatifs et réels des travaux, ainsi que tous appels d'offres, offres de prix, contrats, correspondances, factures, reçus et pièces justificatives s'y rapportant, et doit mettre ceux-ci à la disposition de la CCN ou des personnes appelées à intervenir en leur nom, sur demande pour fin de vérifications et inspections.

Q. Étant donné que ce projet est pour une somme forfaitaire, des droits d'audit ne devraient pas être inclus dans le projet. S.v.p. retirer la clause GC 2.8 dans son intégralité, ou tout au moins confirmer que cette clause ne sera en vigueur pour le sous-projet no 7 “Réhabilitation de la fondation - élimination de roc” car c'est un sous-projet de type prix unitaire.

A: La demande de rayer est refusée.

7. CG4.3 MATÉRIAUX, OUTILLAGE ET BIENS IMMOBILIERS FOURNIS PAR LA CCN – 4.3.1 Sous réserve de l'alinéa 2) de la CG4.3, l'entrepreneur est responsable, envers la CCN de toute perte ou dommage aux matériaux, à l'outillage ou aux biens immobiliers que la CCN a fournis ou placés sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur aux fins du contrat, que la perte ou le dommage soit attribuable ou non à des causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur

provide a listing of the Material, Plant or real property that will be supplied or placed in the care, custody and control of the Contractor throughout the duration of the project and their values. It is fair and reasonable for the Contractor to be held accountable for losses within the Contractor's control. This clause would suggest that if there is an issue with owner supplied equipment, all or part of the liability could reside with the Contractor. Please delete this item from the clause.

A: Except for the Building and the Construction Site, there is no Material, Plant or other real property that is supplied or placed in the care, custody and control of the Contractor by the NCC.

8. GC 5.4 PROGRESS PAYMENT – 5.4.3 and 5.4.4 are contradictory.

Please confirm that if an L&M bond has been furnished, 95% of the value will be paid.

A: 95% of the value will be paid when a Labour and Material Bond is provided. Item 5.4.4 of the GCs is deleted.

9. GC5.10 ASSESSMENTS AND DAMAGES FOR LATE COMPLETION – 5.10.2(b) the cost incurred by the NCC as a result of the inability to use the completed Work for the period of delay;

This clause implies holding the contractor to consequential damages which is not industry standard. What is the monetary value of daily costs incurred by the NCC that the Contractor would be liable for?

A: The costs cannot be quantified at this time.

10. GC7.1 TAKING THE WORK OUT OF THE CONTRACTOR'S HANDS – 7.1.1 (f) otherwise fails to observe or perform any of the provisions of the Contract.

It wouldn't be fair and reasonable to remove work from the Contractor based upon not performing provisions of the Contract. Please remove this clause or amend to state a "material breach of the Contract".

A: Item GC 7.1.1 f) is revised to read: any

Q. Étant donné que l'entrepreneur est redevable, et afin que les assurances appropriées soient en place, s'il vous plaît fournir une liste des matériaux, plantes ou biens immobiliers qui seront fournis ou placés sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur pendant toute la durée du projet, et leurs valeurs. Il est juste et raisonnable pour l'entrepreneur d'être tenu responsable des pertes sous son contrôle. Cette clause donne à penser que s'il y a un problème avec des équipements fournis par le propriétaire, l'entrepreneur en serait responsable en entier ou en partie. S'il vous plaît, retirez cet item de la clause.

A: Excepte pour le bâtiment et le site de construction, aucun matériel, à l'outillage ou autres biens immobiliers est fournis par la CCN ou placés sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur aux fins du contrat.

8. GC 5.4 PAIEMENT PROGRESSIF – 5.4.3 and 5.4.4 sont contradictoire.

Svp confirmer que 95% de la valeur sera payé si un cautionnement pour le paiement de la main d'oeuvre et des matériaux et fournis.

A: 95% de la valeur sera payé si un cautionnement pour le paiement de la main d'oeuvre et des matériaux et fournis. Item 5.4.4 des CGs est rayés.

9. GC5.10 DÉDOMMAGEMENT POUR RETARD D'ACHÈVEMENT – 5.10.2 b) des coûts encourus par la CCN en conséquence de l'impossibilité pour elle de faire usage des travaux achevés pendant la période de retard;

Cette clause implique que l'entrepreneur sera tenu responsable des dommages, ce qui n'est pas standard dans l'industrie. Quelle est la valeur monétaire des coûts quotidiens engagés par la CCN pour lesquels l'entrepreneur serait tenu responsable?

A: Les coûts ne peuvent être quantifiés à ce point.

10. GC7.1 TRAVAUX RETIRES A L'ENTREPRENEUR– 7.1.1 (f) fait défaut de quelque autre façon d'observer ou d'accomplir l'une quelconque des dispositions du contrat.

Il ne serait pas juste et raisonnable d'enlever du travail à l'entrepreneur sur la base de ne pas avoir exécuté les dispositions du contrat. S.v.p. retirer cette clause ou modifier la comme suit «violation substantielle du contrat».

material breach of the Contract.

11. GC8 DISPUTE RESOLUTION – 8.7 Subject to paragraph 8) of GC8, if the NCC determines that the Contractor's protest is justified, the NCC shall pay the Contractor the cost of the additional labour, Plant and Material necessarily incurred by the Contractor in carrying out the protested decision or direction.

Industry contract standards afford the Contractor rights to arbitration through a third party for disputes. Please amend this clause to include third party arbitration as outlined in the CCDC 2 – 2008 construction contract.

A: Request to amend is denied

12. OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY REQUIREMENTS – OHS 1.2 With respect to the work to be performed under the Contract, the Contractor covenants and agrees to perform at, and to enforce conformity with, a standard equivalent to or greater than the best practices prevailing in the construction industry at that time.

Please define “best practices”.

Alternatively, please re-word this clause to state “In performing its services and obligations under the Contract, the Contractor shall exercise a standard of care, skill and diligence that would normally be provided by an experienced and prudent Contractor supplying similar services for similar projects”.

A: Clause remains as is.

13. OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY REQUIREMENTS – OHS 1.3 . Contractor is to assume overall responsibility for site safety.

Please confirm that any of Owner's Own Forces or those contracted direct to the Owner will comply with the Health and Safety program of the Contractor and will coordinate their activities with that of the Contractor.

A: The NCC's own forces or those contracted directly to the NCC will comply with the

A: Item CG 7.1.1 f) est révisé à lite : d'autre violation substantielle du contrat.

11. GC8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS – 8.7 Sous réserve de l'alinéa 8) de la CG8, si la CCN tient la contestation de l'entrepreneur comme bien fondée, elle doit rembourser à l'entrepreneur le coût de main-d'oeuvre, d'outillage et de matériaux additionnels nécessaire à l'exécution de l'ordre ou de la directive ayant fait l'objet du protêt.

Les normes de contrat dans l'industrie permettent aux entrepreneurs de faire appel à un arbitre indépendant pour régler les litiges. S.v.p. modifier cet article pour inclure l'arbitrage par un tiers tel que décrit dans le CCDC 2 - contrat de construction 2008.

A: La demande de réviser est refusée

12. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL – 1.2 Relativement au travail devant être exécuté en vertu du contrat, l'entrepreneur convient et accepte d'exécuter un travail équivalent ou supérieur aux normes des pratiques exemplaires prévalant dans l'industrie de la construction en date courante et de faire observer lesdites normes.

**S.v.p. définir « meilleures pratiques ».
Autrement, modifié cette clause comme suit « Dans l'exercice de ses services et de ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur doit exercer un niveau de soin, de compétence et de diligence qui serait normalement assuré par un entrepreneur expérimenté et prudent fournissant des services semblables pour des projets similaires ».**

A: La clause demeure tel quel.

13. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL – 1.3 L'entrepreneur reconnaît que, dans la mesure où les sujets suivants peuvent être affectés par la réalisation des travaux, il est responsable du site.

S.v.p. confirmer que le personnel du propriétaire, ou engagé par le propriétaire vont se conformé au programme de santé et sécurité de l'entrepreneur, et qu'ils vont coordonner leurs activités avec celle de l'entrepreneur.

Health and Safety program of the Contractor and will coordinate their activities with that of the Contractor.

14. OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY REQUIREMENTS – OHS 4.2 The Contractor acknowledges and agrees that prior to commencement of work it must attend a pre-construction briefing at which any special or additional practices and procedures to be followed in completing the work are to be established. Without limiting the provisions of section 1.4(e) above, the representatives of the Contractor attending the briefing will be required to deliver a signed acknowledgement that the practices and procedures set out in the pre-construction briefing have been understood and will be complied with.

This Clause forces to the Contractor to pre-agree to terms not included in the tender process, which may result in additional costs to the contractor. Please remove this clause.

A: Request to delete is denied

15. OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY REQUIREMENTS – OHS 4.7 (Optional depending on hazard or scope of project).

Since this clause directly impacts staffing requirements, please indicate if this clause will be required to be complied with.

A: Due to the complexity of this project, an OH&S Coordinator will be required by the General Contractor.

Allan Lapensée
Senior Contract Officer / Agent principal des contrats
Procurement Services / Services d'approvisionnement
allan.lapensee@ncc-ccn.ca

A: Le personnel de la CCN ou des entreprises embauché directement par la CCN conformeront au programme de SST de l'entrepreneur général et coordonneront tous activités avec l'entrepreneur général.

14. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL – 4.2 L'entrepreneur convient et accepte qu'avant d'entreprendre les travaux, il doit assister à une séance d'information préalable à la construction au cours de laquelle on doit établir toutes les pratiques et les procédures qui doivent être respectés dans l'exécution du travail. Sans préjudice des dispositions de l'alinéa 1.4(e) ci-dessus, les représentants de l'entrepreneur qui assistent à la séance d'information sont tenus de fournir une attestation écrite dans laquelle ils affirment que les pratiques et procédés exposés dans la séance d'information ont été bien compris et seront respectés.

À cause de cette clause, l'entrepreneur est obligé d'accepter des conditions qui ne sont pas incluses dans le processus d'appel d'offres, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour l'entrepreneur. S.v.p. supprimer cette clause.

A: La demande de rayer est refusée

15. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL – 4.7 (Facultatif selon les dangers ou la portée du projet).

Étant donné que cette clause a un impact sur les effectifs, s.v.p. nous indiqués si nous devons nous plier à cette clause.

A: Suite à la complexité de ce projet, un professionnel en SST compétent sera exigé de l'entrepreneur général.